Achat immobilier

Par Particulier
Bonjour,

Je souhaiterais obtenir plus d'informations concernant une maison dont j'ai fait l'acquisition. Je vous expose le probleme : Lors de la premiere visite, il y avait un peu d'eau dans la cave, l'agent immobilier m'avait dit que c'etait du a la machine a laver. Lors de la contre visite, j'ai fait venir un professionnel pour voir s'il y avait des soucis en particulier, mis a part le toit du garage tout allait bien. Quatre mois plus tard, le jour de l'etat des lieux, 1 heure avant la signature, il y avait beaucoup plus d'eau dans la cave, l'agent immobilier en a fait le constat et l'a signalé au notaire car la proprietaire disait ne pas savoir d'ou provenait cette eau. Il a pris des photos et les as envoyees a la proprietaire, la notaire et a moi-meme. Une fois en rdv notaire pour la signature, la proprietaire a changé son discours et a dit que cette eau etait due aux fortes pluies, et que l'agent immobilier etait au courant. J'ai appelé l'agent immobilier qui a démenti les dires de la propriétaire (avec les notaires en temoins) J'ai tout de meme signé une clause dans l'acte qui disait que j avais remarqué des flaques d'eau dues aux fortes pluies et que j en faisais mon affaire personnelle (étant sur le fait accompli, et en ayant entendu qu il n y aura pas plus que des flaques d eau et que c etait juste du aux fortes pluies, j ai signé l'acte avec cette clause. Seulement, apres la signature, et en rentrant dans la maison, j ai vu une plaque en bois contre le mur de cette cave et derriere se trouvait un vide sanitaire rempli d'eau ainsi que du salpetre. Cette plaque en bois etait cachee par des meubles lors de la premiere visite et contre visite. Le professionnel en est temoin. Comment puis-je proceder ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par ESP

Bonjour

Je vous suggère de commencer par un constat d'expert agréé, et de prendre contact avec votre avocat.

Par Particulier

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

Avant d'engendre des frais d'expertise, avocat, etc...

Ne serait il pas preferable de voir ma notaire dans un premier temps en lui exposant les faits? En effet, j'avais fait le choix d'avoir un notaire qui me representerait en plus du notaire du vendeur. Elle etait quand meme presente lors de la signature, d'autant plus qu'elle a collaboré avec la notaire du vendeur pour la redaction et la signature de l'acte.

Ne pourrait-elle pas commencer par voir si le probleme peut se resoudre ?

Merci